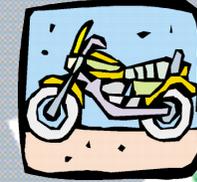


direction
départementale
de l'Équipement
Corrèze

Cité administrative
Place
Martial-Brigouleix
19011 Tulle Cedex
Téléphone :
05 55 21 80 46
Télécopie :
05 55 21 80 77
Mél :
michel.perier
dde19@equipement.
gouv.fr

LES PERMIS DE CONDUIRE



Quelques sigles :

- PV** Poids à Vide
Poids du véhicule vide en ordre de marche, réservoir plein
- PMA** Poids Maximum Autorisé
- PTAC** Poids Total Autorisé en Charge (appelé PTC sur la carte grise)
Poids maximum autorisé du véhicule avec son chargement
- PR** Poids Réel d'un véhicule
Poids indiqué par la bascule (PV + chargement + chauffeur)
Ne doit jamais être supérieur au PTAC ou au PTR
- PTRA** Poids Total Roulant Autorisé en charge (appelé PTR sur la carte grise)
Poids maximum d'un ensemble, véhicules, tracteur + remorque
- VL** Véhicule Léger (berline)
- VLU** Véhicule Léger Utilitaire (type Kangoo, Partner...)
- VU** Véhicule Utilitaire (camionnette ou fourgonnette)

Cette plaquette a été réalisée à la demande de l'animateur sécurité prévention dans le cadre du Plan de Prévention du Risque Routier, avec l'aide de la Cellule Éducation routière de la DDE.

Conception - réalisation - impression :
DDE 19 Communication (2003)

Les différents permis de conduire en 2003

Permis		Catégories de véhicules	Age mini
A1		Moto légère n'excédant pas 125 cm ³ Puissance inférieure à 11 kw soit 15 CV	16 ans
A (progressif)		Moto dont la puissance n'excède pas 25 kw soit 34 CV. Après 2 ans, passage automatique à la catégorie A (direct)	18 ans
A (direct)		Moto dont la puissance est limitée à 73,6 kw soit 100 CV	21 ans
B1		Tricycles et quadricycles lourds à moteur dont la puissance est inférieure à 15 kw et dont le poids à vide n'excède pas 550 kg.	18 ans
B		Véhicules dont le PTAC n'excède pas 3500 kg , affectés au transport de personnes (8 places assises adultes maximum + le chauffeur) ou au transport de marchandises (fourgonnettes, camionnettes).	18 ans
E (B)		Permis nécessaire pour tracter avec un permis B une remorque dont le PTAC excède 750 kg : - Si le PTAC de la remorque est supérieur au poids à vide du véhicule tracteur - ou si le total des PTAC (véhicule + remorque) est supérieur à 3500 kg	18 ans
C		Poids Lourds Véhicules affectés au transport de marchandises ou de matériels dont le PTAC est supérieur à 3500 kg	18 ans
E (C)		Permis nécessaire pour tracter avec un poids lourd, une ou plusieurs remorques dont le PTAC excède 750 kg	18 ans
D		Transport en commun de véhicules affectés au transport de plus de 8 personnes en plus du chauffeur	21 ans
E (D)		Permis nécessaire pour tracter avec un bus une remorque Dont le PTAC excède 750 kg	21 ans

Les différents sigles sont expliqués en dernière page.

Que puis-je conduire avec...un permis B ?

Une motocyclette légère (125 cm³)
après deux ans d'ancienneté minimum du permis B



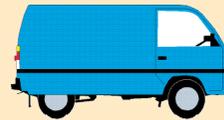
un véhicule léger dont le
PTAC n'excède pas 3500 kg
8 places assises maxi + le chauffeur



un tracteur agricole dont les
PTAC et PTRR n'excèdent pas 3500 kg

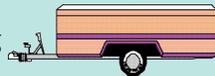


Un fourgon dont les
PTAC et PTRR n'excèdent pas 3500 kg



Avec un permis B je peux tracter sans permis remorque E (B)

- une remorque d'un PTAC égal ou inférieur à 750 kg



- une remorque de plus de 750 kg, si le PTAC de la remorque est inférieur ou égal au poids à vide du véhicule tracteur et si le total des PTAC (véhicule tracteur + remorque) est inférieur à 3500 kg.



Exemple : je veux tracter avec mon Express une remorque

Je regarde le PTAC de la remorque et le PV de l'Express sur les cartes grises

- remorque PTAC = 780 kg
- Express PV = 790 kg , PTAC = 1310 kg

Le PTAC de la remorque est inférieur au PV de l'express et la somme des 2 PTAC (780 + 1310 = 2090 kg) ne dépasse pas 3500 kg.

Où trouver l'indication des poids ?

- sur les cartes grises

GENRE	MARQUE	TYPE			PUISS.	Pl. ass.
CTTE	RENAULT	F401P5				
N° dans la SÉRIE du TYPE		CARROSSERIE	ÉN.		6	2
VF1F401P51	01T790	FOURGON				
LARG.	SURF.	POIDS T.C.	POIDS à vide	POIDS T.R.	Br. (dBA)	Rég. mot. (tr/min)
1.60	06.50	01T315	00T790	01T850	81	3940

- sur les véhicules

Pour les véhicules utilitaires (fourgons et fourgonnettes), le PTAC est indiqué sur le côté avant droit du véhicule.

Pour les remorques, le PTAC, le PV ainsi que les dimensions (longueur et largeur) et la surface sont indiqués sur la plaque de tare située à l'avant droit.

Les remorques

Elles se repèrent par la présence sur l'arrière de deux plaques rétrofléchissantes de forme triangulaire.

Moins de 500 kg :

- pas de carte grise, plaque d'immatriculation reproduisant celle du véhicule tracteur
- feux stop et clignotants si ceux du véhicule tracteur sont non visibles
- dispositif de freinage uniquement si le PTAC de la remorque dépasse la moitié du poids à vide du véhicule tracteur.

Exemple : je dois tracter avec mon Express une remorque d'un PTAC de 450 kg. Je regarde la carte grise du véhicule tracteur : PV = 790 kg. Je calcule la moitié soit 395 kg. Le PTAC de la remorque est supérieur à la moitié donc je dois équiper ma remorque d'un système de freinage.

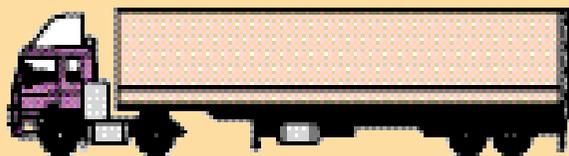
Plus de 500 kg :

- dispose d'une carte grise
- dispositif de freinage uniquement si le PTAC de la remorque dépasse la moitié du poids à vide du véhicule tracteur
- triangle de présignalisation
- feux stop et clignotants

Plus de 750 kg :

- dispose d'une carte grise
- frein de parcage
- frein de route assurant le freinage simultané du véhicule et de la remorque
- système d'arrêt automatique de la remorque en cas de rupture d'attelage
- triangle de présignalisation
- feux stop et clignotants

Un poids lourd (poids maximum autorisé) ne doit jamais dépasser le PMA.



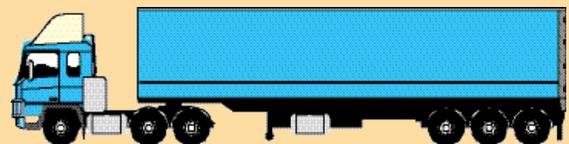
tracteur :
PTRA = 40 t
PV = 5 t

Semi-remorque
2 essieux :
PTAC = 33 t

Le PMA est la plus
petite des
2 valeurs :

PV tracteur + PTAC
semi-remorque
 $5 + 33 = 38 \text{ t}$

PTRA
tracteur
40 t



tracteur :
PTRA = 40 t
PV = 7 t

Semi-remorque
3 essieux :
PTAC = 34 t

Le PMA est la plus
petite des
2 valeurs :

PV tracteur + PTAC
semi-remorque
 $7 + 34 = 41 \text{ t}$

PTRA
tracteur
40 t



camion :
PTAC = 26 t
PTRA = 40 t

Remorque
2 essieux :
PTAC = 19 t

Le PMA est la plus
petite des
2 valeurs :

PTAC camion +
PTAC remorque
 $26 + 19 = 44 \text{ t}$

PTRA
camion
40 t

Que puis-je conduire avec... un permis E (B) (remorque)

Un véhicule de la catégorie B attelé d'une remorque quel que soit son poids. Toutefois, en aucun cas le poids réel de l'ensemble ne doit dépasser le PTRA du véhicule tracteur.

Exemple : je dois tracter avec un Boxer une remorque à cylindre

Je regarde les cartes grises :

- Boxer : PTAC = 3500 kg PTRA = 5100 kg

- Remorque : PTAC = 3500 kg

Je pèse mes engins en état de marche :

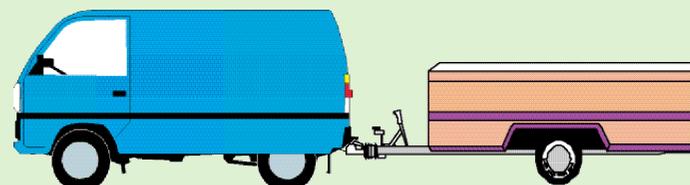
- Boxer : PR = 2700 kg

- Remorque : PR = 2500 kg

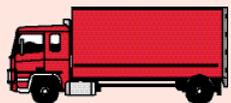
Total des PR : 5200 kg

Le total des PR est supérieur au PTRA du Boxer

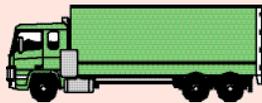
Je ne peux pas tracter



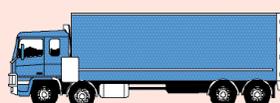
Que puis-je conduire avec un permis poids lourd (C) (depuis le 1/07/90)



2 essieux
PTAC maxi = 19 t



3 essieux
PTAC maxi = 26 t

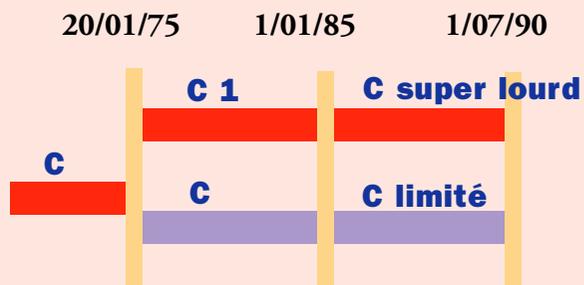


4 essieux
PTAC maxi = 32 t

Nota : Avec ces véhicules, je peux tracter une remorque d'un PTAC égal ou inférieur à 750 kg.

Equivalence des anciens permis

Date d'obtention du permis



Ces permis permettent de conduire en 2003 les véhicules de la catégorie suivante :

 : C, D, E (B), E (C), E (D)

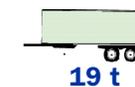
 : C, E (B), E (C) limité à un PTRAs de l'ensemble de 12500 kg

Que puis-je conduire avec un permis E (c) (depuis le 1/07/90)

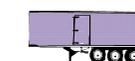
Un poids lourd attelé d'une ou plusieurs remorque ou semi remorque de plus de 750 kg de PTAC.

LES POIDS MAXIMUMS :

Remorque :



Semi-remorque :



Porte conteneur :

37 t

38 t

Ensemble attelé :



Transport combiné PTRA : 44 t

Rail + route ou Voie navigable + route

Le cas des tracteurs agricoles :



Pour conduire un tracteur de type agricole si celui-ci n'est pas rattaché à une exploitation agricole, il convient d'être titulaire du permis B pour un engin de PTAC inférieur à 3,5 t et du permis C au delà.

Un tracteur rattaché à une exploitation agricole peut être conduit sans permis dès l'âge de 16 ans sous réserve qu'il mesure moins de 2,50 m de large et uniquement par les membres de la famille rattachés à l'exploitation.

Nota : Les tracteurs agricoles non attachés à une exploitation agricole se reconnaissent à leur plaque d'immatriculation classique (ex : 123 AB 19) alors que les tracteurs attachés portent sur leur plaque le numéro de l'exploitation agricole et le numéro de département (ex : 12345 19).